



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2016  
Compte rendu**

---

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 18 février 2016

Le vingt-cinq février deux mil quinze, à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mesdames Mylène BORDE, Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, Martine RENARD, Messieurs Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Marc QUID'BEUF, Christophe ROUSSEAU, Fabrice TERCINET

Etait excusé : Monsieur Stéphane PRIMAULT

Monsieur Jean-Luc BRUNEAU a été nommé secrétaire de séance.  
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **Mardi 29 mars 2016**

Une réunion des adjoints est fixée au **jeudi 24 mars 2016**

**Point sur les différentes activités du Conseil Municipal depuis le 21 janvier 2016**

Chaque conseiller donne compte-rendu des différents rendez-vous et réunions auxquels il a participé (Communauté de Communes, SIAEP, entrepreneurs....).

**APPROBATION DU COMPTE RENDU du 21 janvier 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**URBANISME : ABROGATION DU PLU**

Madame le Maire rappelle les éléments de la procédure de l'abrogation du PLU, elle présente aussi le rapport du commissaire enquêteur.  
Elle rappelle qu'après la délibération du Conseil, sera repris soit le document antérieur au PLU soit le POS de 1984.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité : 8 voix pour, 6 voix contre

- ABROGE le PLU.
- CHARGE Madame le Maire de fournir les éléments nécessaires pour la remise en vigueur du POS de 1984 à toutes les institutions qui en ont la nécessité.

**PERSONNEL : OUVERTURE D'UN POSTE EMPLOI D'AVENIR**

Madame le Maire rappelle les informations énoncées au dernier conseil sur la possibilité d'ouvrir un poste d'emploi d'avenir. Elle rappelle les termes de ce type de contrat et les avantages financiers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE la création d'un poste d'emploi d'avenir pour une durée de 32 heures hebdomadaire.

- AUTORISE L'INSCRIPTION au budget les crédits nécessaires.
- AUTORISE LE MAIRE A RECRUTER le personnel qui sera nommé sur ce poste.

### **PERSONNEL : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES POUR LES NAP**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre du personnel complémentaire pour les interventions NAP, qu'il serait possible, sur proposition de l'adjoint en charge du dossier, de recruter une animatrice en danse antillaise pour finir l'année scolaire et propose de délibérer pour un accroissement temporaire d'activités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE l'accroissement temporaire d'activités pour les NAP jusqu'à fin juin 2016.
- AUTORISE L'INSCRIPTION au budget les crédits nécessaires.
- AUTORISE LE MAIRE A RECRUTER le personnel qui sera nommé.

### **DELEGATION DU MAIRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le secrétaire de mairie a suivi une formation sur le thème des délibérations et arrêtés; Madame le Maire souhaite préciser les dispositions des délégations de pouvoir consenties au Maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

REVISE les délégations du maire comme suit :

- SUPPRESSION de l'alinéa 1 sur les affectations des propriétés communales
- SUPPRESSION de l'alinéa 2 sur la fixation des tarifs
- MODIFICATION de l'alinéa 7 dans les termes suivants : de créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

### **ENSEIGNEMENT-JEUNESSE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat ALSH se termine fin juin 2016 et qu'il est projeté de mettre en place une garderie les mercredis. La commune de Monthodon serait éventuellement favorable à l'organisation d'une garderie en commun sur le Boulay.

Il sera donc inscrit au prochain conseil municipal une délibération statuant sur l'arrêt de l'ALSH et une délibération sur la création d'une garderie les mercredis après-midi.

### **PROJETS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ANCIENNE LAITERIE ET DE LA MAIRIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de raccordement de l'assainissement de la laiterie, de la mairie et de son logement. Madame le Maire demande au conseil d'approuver la demande de subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide

- d'ETUDIER les possibilités techniques et financières pour le développement du réseau d'assainissement
- de PROSPECTER auprès de tout organisme ou administration afin d'obtenir des subventions et notamment la FDSR.

*Marc QUID'BEUF, Muriel OUDIN, Christophe ROUSSEAU sortent de la salle de conseil.*

Madame le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2015 de la commune, du CCAS et de l'assainissement.

Madame le Maire et Monsieur Jean-Pierre GASCHET se retirent.

Neuf conseillers sont présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc délibérer.

### FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET ATTRIBUTION DU RESULTAT

Section fonctionnement :	
Total Dépenses	458 375,41
Total Recettes	611 089,44
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 152 714,03</b>
Section investissement :	
Total Dépenses	165 464,72
Total Recettes	85 459,50
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 80 005,22</b>
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>+ 72 708,81</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de voter le compte administratif 2015 de la commune de Le Boulay selon les chiffres du tableau ci-dessus
- DECIDE d'affecter le résultat au budget 2016 de la commune de Le Boulay comme suit :

Section fonctionnement		
Recettes		
Résultat de fonctionnement reporté	002	72 708,81
Section investissement		
Dépenses		
Solde d'investissement reporté	001	80 005,22
Section investissement		
Recettes		
Affectation	1068	80 005,22

### FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS ET ATTRIBUTION DU RESULTAT

Section fonctionnement :	
Total Dépenses	1 489,45
Total Recettes	1 724,99
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 235,54</b>
Section investissement :	
Total Dépenses	
Total Recettes	
<b>Résultat de l'exercice</b>	
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>	<b>+ 235,54</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de voter le compte administratif 2015 du CCAS la commune de Le Boulay selon les chiffres du tableau ci-dessus
- DECIDE d'affecter le résultat au budget 2016 de la commune de Le Boulay comme suit :

Section fonctionnement Recettes		
Résultat de fonctionnement reporté	002	235,54
Section investissement Dépenses		
Solde d'investissement reporté	001	
Section investissement Recettes		
Affectation	1068	

**FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE ET ATTRIBUTION DU RESULTAT**

Section fonctionnement :		
Total Dépenses		43 135,20
Total Recettes		85 036,20
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>+ 41 901,00</b>
Section investissement :		
Total Dépenses		32 749,07
Total Recettes		29 035,78
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 3 713,29</b>
<b>RESULTAT CUMULÉ</b>		<b>+ 38 187,71</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de voter le compte administratif 2015 de l'assainissement la commune de Le Boulay selon les chiffres du tableau ci-dessus
- DECIDE d'affecter le résultat au budget 2016 de 'assainissement de la commune de Le Boulay comme suit :

Section fonctionnement Recettes		
Résultat de fonctionnement reporté	002	38 187,71
Section investissement Dépenses		
Solde d'investissement reporté	001	3 713,29
Section investissement Recettes		
Affectation	1068	3 713,29

Monsieur Jean-Pierre GASCHET est de retour dans la salle du conseil.

Dix conseillers sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut donc délibérer.

**FINANCES : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 PRESENTE PAR LE TRESORIER**

Après s'être fait **présenter** le budget de l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
Après avoir **entendu et approuvé** le compte administratif de l'exercice 2015,  
Après **s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **FINANCES : INSCRIPTION INVESTISSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'imputer les frais de commissaire enquêteur pour l'abrogation du PLU à la section d'investissement 2016 de la commune.

D'autre part, une pompe de relevage de la station d'épuration est en panne et elle est irréparable. Cette situation d'urgence invite Madame le Maire à inscrire le remplacement de celle-ci à la section investissement du budget assainissement 2016 de Le Boulay.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE l'inscription à la section Dépenses Investissement du budget de la Commune de Le Boulay pour 2016 de la somme de 1 286,88 € TTC.
- APPROUVE l'inscription à la section Dépenses Investissement du budget Assainissement 2016 de la somme de 2 216,43 € HT soit 2 659,72 € TTC

### **SUBVENTION PROJET TERRITOIRE ENERGIE POSITIVE : VEHICULE ELECTRIQUE**

Jean-Pierre GASCHET explique que dans le cadre du projet territoire énergie positive, nous avons la possibilité d'être subventionné à hauteur de 80% pour l'acquisition d'un véhicule technique électrique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le principe d'acquérir un véhicule électrique
- DEMANDE à Madame le Maire d'inscrire au budget les sommes nécessaires à cette acquisition.
- AUTORISE Madame le Maire à faire la demande de subvention liée à ce projet.

### **SUBVENTION SIEIL : BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE**

Jean-Pierre GASCHET explique que dans le cadre du développement des points de recharge pour véhicule électrique, la commune peut obtenir une subvention à hauteur de 80% par le SIEIL pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune.

Madame le Maire, Marc QUID'BEUF et Christophe ROUSSEAU sont de retour dans la salle du conseil.

Treize conseillers sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut donc délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le principe de l'installation d'une borne électrique sur la commune
- DEMANDE à Madame le Maire d'inscrire au budget les sommes nécessaires à cette acquisition.
- AUTORISE Madame le Maire à faire la demande de subvention liée à ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

- Coût du transport scolaire pour la commune
- Demande de gratuité de la salle des fêtes par S.E.L. 37 RACAN CHOISILLE le dimanche 16 octobre 2016.

Le Conseil refuse le prêt à titre gracieux et décide d'appliquer un tarif forfaitaire de 70€ sans possibilité de consommation de chauffage.

- Un appel à projet est lancé auprès du conseil municipal pour l'affectation du don
- Le choix de trois œuvres d'André Beauchant a été fait : Eté en Touraine (1953), Les amoureux aux oiseaux (1928) et Les âges de la vie (1927)
- Commission salle des fêtes pour les travaux de règlement intérieur ainsi que la gestion des tables et des bancs : lundi 4 avril à 19 h. 30
- Participation de la commune au bal du 14 juillet du comité des fêtes.  
Pour des questions budgétaires, le conseil décide de ne plus participer financièrement.

*Fin de la Séance : 23 heures 50*